Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 21 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 327 Subvention (10 000 euros) et convention avec le GIP CARIF Ile de France - Défi-Métiers Saint Ouen (93) pour le déploiement d'actions de promotion du parrainage / marrainage.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511 – 1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au groupement d'intérêt public « GIP CARIF Ile-de-France – Défi Métiers » (Arcueil - 93400) et de l'autoriser à signer une convention avec ce groupement d'intérêt public ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission.

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention en fonctionnement est accordée à l'organisme suivant au titre de l'exercice 2021 : 10.000 euros en fonctionnement pour le compte du groupement d'intérêt public « GIP CARIF Ile-de-France – Défi métiers », domicilié 2 rue Simone Veil à Saint Ouen (93400), au titre de la politique de l'emploi de la ville de Paris. (N° Simpa 199099, N° dossier 2021_11465) - Siret : 187 512 637 00021

Article 3 : La dépense correspondante en fonctionnement sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO

Aune Hidale=